

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES		CODE ARES	1349
		Date dépôt	01/10/2018
		Date validation	18/12/2018
BACHELIER EN MUSIQUE : LUTHERIE			
FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	4. Art	DOMAINE D'ÉTUDES	23. Musique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation proposée a pour but d'accéder à la profession de luthier. La spécificité concerne la facture et la restauration du quatuor à cordes. La lutherie est une des composantes importantes dans le monde de la musique. La trilogie « composition – interprétation – lutherie » est en lien direct et interdépendante. Une part de cette trilogie ne peut exister sans la présence des deux autres disciplines. Le tout est et reste au service du public.

La facture instrumentale permet aux interprètes d'obtenir de bons « outils de travail ». De ce fait, il est important de former des jeunes dans ce métier afin de continuer la production, la recherche et la création d'instruments de grandes qualités. À cela, il faut ajouter l'apport de compétences dans le domaine de la restauration, élément important pour la conservation du patrimoine musical que représentent les instruments utilisés quotidiennement par les interprètes.

L'évolution intellectuelle, culturelle et musicale permet actuellement d'aller vers l'évolution et la création de nouveaux concepts et formes. L'innovation apporte à la facture instrumentale un élan qui sera également favorable aux compositeurs et interprètes.

Cette nouvelle option présentée par l'IMEP propose aux étudiants de pérenniser la facture instrumentale en Belgique francophone et d'en augmenter l'ouverture d'esprit par sa spécificité en recherche tant historique qu'évolutive, ouvrant la voie vers des créations débouchant sur un nouveau potentiel.

La formation de l'étudiant passe par l'analyse des matériaux de base servant à la réalisation des instruments concernés et les techniques d'utilisation de l'outillage. L'analyse du style, de l'historique, de l'acoustique et de la physique acoustique propre à cette discipline fait partie intégrante de cette formation pointue. L'expertise et la restauration sont des éléments importants pour l'évaluation et la conservation du patrimoine.

Tous ces différents éléments de formation conduisent les étudiants à la maîtrise dans le domaine de la lutherie.

Cette formation vise à :

1. Former des luthiers du quatuor à cordes aptes à réaliser des instruments de qualité (violon – alto – violoncelle – contrebasse), ceci à partir de la matière première qui est le bois jusqu'à la pose des cordes, en passant par la réalisation et l'application du vernis.
2. Préparer les étudiants à devenir de bons assistants pour des luthiers chevronnés en répondant aux besoins des ateliers, en gérant le parc instrumental en location, en participant à la vie commerciale, et en étant actifs pour la restauration des instruments de la clientèle.
3. Permettre à ces personnes d'aider les magasins de musique qui ne possèdent pas ces compétences, d'entretenir les instruments en circulation, de préparer ceux à mettre en vente et de restaurer avec la déontologie adéquate les instruments déposés.
4. Devenir des restaurateurs de qualité pour remettre dans le circuit musical, les instruments « qui dorment » dans les réserves des Maîtres luthiers, qui eux-mêmes n'ont pas le temps de s'y adonner.
5. Acquérir de l'autonomie et à terme, ouvrir son propre atelier.
6. Intégrer des musées pour le classement des instruments, la valorisation de ceux-ci et leur conservation.

Cette formation doit allier, d'une part, la théorie et, d'autre part, la pratique dans les ateliers. Pour accéder à la facture, à la restauration et à l'expertise, l'acquisition du savoir-faire est fondamentale.

En complément à la formation intra-muros, des conférences, des visites, des stages, ... seront organisés.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

À la fin du cycle « Bachelier en musique : lutherie » l'étudiant doit être capable :

1. De connaître la méthodologie spécifique à la facture du violon

- 01.1. Être capable de construire des instruments du quatuor à cordes de qualité (technique, style et finitions)
- 01.2. Acquérir de l'autonomie dans la facture instrumentale
- 01.3. Pouvoir réaliser et appliquer un vernis sur les instruments du quatuor à cordes
- 01.4. Pouvoir réaliser le montage et réglage fin sur les instruments du quatuor à cordes et contrebasse
- 01.5. Connaître l'outillage utilisé en lutherie, l'entretenir et l'utiliser avec aisance

2. De posséder une pratique élémentaire musicale sur tous les instruments du quatuor à cordes et pouvoir les accorder

3. De posséder une pratique musicale suffisante sur un instrument de son choix au sein du quatuor à cordes

4. D'établir un lien entre morphologie du corps humain et celle des instruments de musique

5. D'établir un lien entre la structure du violon et les structures architecturales

- 05.1. Connaître les tracés, mesures et proportions qui composent les formes classiques du violon

6. D'établir une relation entre les styles artistiques et ceux utilisés dans la facture instrumentale

7. D'établir un lien entre les divers instruments, leurs évolutions et leurs utilisations dans le monde musical

- 07.1. Connaître l'histoire de la lutherie, des grands maîtres de différents pays
- 07.2. Acquérir les bases de l'étude de l'expertise des différents luthiers, écoles et pays
- 07.3. Être capable de comprendre les forces mécaniques qui contraignent les instruments du quatuor à cordes

8. De connaître les méthodes utilisées en radiologie applicables à la lutherie

- 08.1. Connaître les différentes méthodologies appliquées au cours de l'histoire pour la facture instrumentale
- 08.2. Être capable de comprendre, de lire et d'analyser les graphiques de physique acoustique illustrant les fréquences des sons

9. De réaliser une recherche documentaire

- 09.1. Connaître les recherches et brevets réalisés au cours de 19^e et 20^e siècles

10. D'établir des relations d'écoute et d'échange avec les musiciens

- 010.1. Connaître et comprendre le mode vibratoire des cordes et des éléments qui composent l'influence de celles-ci sur les sons